



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 63155

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réaction que provoque la suppression des TPE (travaux personnels encadrés) en classe de terminale. L'inquiétude et le désarroi des lycéens ne cessent de grandir face aux fins de non-recevoir que le ministre leur adresse. S'agissant des TPE, les enseignants et les élèves montrent aujourd'hui leur attachement à ces techniques d'enseignement qui permettent, avec une pédagogie active développant l'autonomie de l'élève, l'acquisition de connaissances et de compétences enrichissantes. Compte tenu de l'ampleur du mouvement de protestation, ce ne serait pas un signe de faiblesse mais de sagesse que d'écouter les observations des jeunes concernés. Il le prie de préciser sur quelles études objectives la décision de cette suppression a été prise.

Texte de la réponse

Pour alléger la charge de travail des élèves et des enseignants en classe terminale dans la perspective de la préparation de l'examen du baccalauréat, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a décidé de revoir le positionnement des travaux personnels encadrés dans les enseignements en lycée. À compter de la rentrée 2005, les TPE sont supprimés en classe terminale des séries générales (arrêté du 9 décembre 2004 paru au Journal officiel du 17 décembre 2004). En revanche, ils restent une activité obligatoire en classe de première générale et seront pris en compte au baccalauréat selon des modalités qui seront précisées prochainement. Dans le cadre de réunions des délégués du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL), le ministre a soumis à ces derniers des propositions sur ce sujet. Les modalités retenues tiendront compte des avis formulés par les lycéens lors de cette consultation.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63155

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2005, page 3973

Réponse publiée le : 19 juillet 2005, page 7148